



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Origine géographique des productions de miel

Question écrite n° 22540

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation au sujet de l'origine géographique des productions de miel. En effet, tant pour des raisons écologiques qu'économiques, il est nécessaire que le consommateur soit informé précisément de l'origine du miel. L'indication actuelle, se cantonnant à « originaire de l'Union européenne » ou « non-originaire de l'Union européenne », entraîne une distorsion de concurrence entre les différents producteurs : les producteurs français ne bénéficient pas de la mention de l'indication géographique de leur miel sur l'étiquetage du produit, mais souffrent du prix bas proposé par leurs concurrents étrangers. Une mention précise du pays originaire de la production de miel tendrait à une consommation plus locale, cruciale pour la préservation de l'environnement. Enfin, il semble incongru, au regard du droit de la consommation pourtant habituellement protecteur du consommateur, qu'un tel manque d'information soit accepté. Par conséquent, il souhaite connaître son avis et les mesures qui pourront être prises dans les prochaines semaines pour réformer la réglementation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22540

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7784

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)